

Fonctionnement des MDPH, aspects réglementaires et réalités des fonctionnements

- Mardi 30 mars 2010 à Paris
- Mardi 5 octobre 2010 à Lyon



Objectifs de la formation :

- Connaître le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées
- Comprendre les liens entre la MDPH et la CNSA
- Analyser le lien MDPH - CLIC
- Diffuser une information pertinente aux personnes handicapées et à leur famille



Avec votre inscription :

- Un pack pédagogique complet
- Un suivi post-formation de 3 mois
- Un abonnement à la Gazette Santé-Social
- Le déjeuner et les pauses



Renseignements pratiques :

Joëlle MAZOYER

Tél. : 04 76 65 61 00 Fax : 04 76 65 79 98
E-mail : joelle.mazoyer@territorial.fr

territorial groupe

Territorial - Les Formations d'Experts
BP 215 - 38506 VOIRON Cedex

Détail de la formation

Les 4 objectifs principaux de la loi du 11 février 2005 (objectifs culturel, politique, social et institutionnel)

L'architecture institutionnelle : présentation de la CNSA et de son lien avec la MDPH

Le fonctionnement des MDPH : commission exécutive, commission des droits...

Une mise en œuvre diversifiée : présentation des divers fonctionnements, analyse des différents rapports parus à ce sujet

La prestation de compensation du handicap, mesure phare de la réforme à considérer dans le cadre, plus large, du plan de compensation du handicap

Fiche d'inscription* à retourner par fax au 04 76 65 79 98

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail (obligatoire) :

Collectivité territoriale de rattachement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Sélectionnez la date choisie :

- Mardi 30 mars 2010 à Paris
- Mardi 5 octobre 2010 à Lyon

Tarifs HT :

- Communes et EPCI jusqu'à 10 000 hab. et associations : 295 €
- Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab. : 495 €
- Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab. : 595 €
- Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab. : 695 €
- Communes et EPCI de 150 000 hab. et plus : 750 €
- Conseils régionaux et conseils généraux : 750 €
- Entreprises privées 750 €
- Autres (État...) 495 €

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité

* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS TERRITORIAL. Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.